Image not found or type unknown

Exclusion ou sanction vis-à-vis d'une élève

Par **Brenda Lee**, le **10/06/2023** à **19:13**

Bon jour,

je suis victime de harcèlement scolaire de la part de certains de mes camarades. J'ai deja déposer plainte. Je suis aussi victime de chantage de la part d'un de mes professeurs qui excerce du chantage sur moi parce que je ne suis pas en capacité de lui apporter ce qu'il veut. De ce fait ,il me note arbitrairement. Depuis le denut de l'année , je me suis plains plusieurs fois auprès des responsables de l'ecole qui est une école privée. Sans changement. récemment j'ai saisi la médiatrice de l'inspection académique pour tenter de résoudre le probleme. Etant au courant de cela , ils sont encore plus déchéné sur moi parce qu'il sagit d'une ecole privée et ils ne veulent pas que ca s'ébruite. de ce fait ils sont en train de vouloir retourner la situation contre moi en voulant inventer des choses que je n'ai pas faite, a savoir que j'ai "tchiper " mon professeur. Ils veulent donc m'exclure de l'etablissement sans raison. et en réalité la raison de tout cet acharnement c'est parce que je me suis plaint plusieurs fois à l'academie et ils veulent donc se débarasser de moi. leur notoriété prime sur une eleve harcelee. Ont-il le droit légalement de m'exclure sans raison ? est ce que j'ai le droit de déposer plainte contre eux ?

Par **Marck.ESP**, le **10/06/2023** à **19:31**

Bonjour
Vous ne précisez pas si vous êtes mineure . Dans ce cas, c’est avec vos parents qu’il faudrait voir un avocat, si vous envisagez d’aller si loin.

Par **miyako**, le **11/06/2023** à **15:04**

bonjour,

https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-289530

[quote]
je suis victime de harcèlement scolaire de la part de certains de mes camarades. J'ai deja déposer plainte. Je suis aussi victime de chantage de la part d'un de mes professeurs

[/quote]

L'actualité récente nous montre qu'il ne faut surtout pas négliger ce genre d'attitude ,mineure ou pas les autorités de police et le procureur réagiront si ils sont saisis d'une plainte. Les parents bien entendu doivent eux aussi intervenir .Si localement la police ou la gendarmerie n'interviennent pas ,il faut saisir directement le procureur en urgence et également le rectorat de l'académie,même si l'établisemment est privé ,sans doute sous contrat.

Cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés